



Protocole de reprise- Collège de l'Anglée

Il a été défini de façon à assurer la sécurité de tous les élèves, conformément aux instructions du Ministère de l'Education Nationale.

1) Il suppose néanmoins un comportement responsable des familles qui s'engagent :

- **A ne pas envoyer leur enfant au collège en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid 19** chez l'élève ou au sein de la famille.
Pour rappel les symptômes les plus courants sont :
 - De la fièvre
 - Une sensation de fatigue
 - De la toux
- A prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'établissement. En cas de fièvre supérieure à 37.8°C, l'enfant ne doit pas se rendre au collège. **Un élève présentant des symptômes au sein de l'établissement, serait immédiatement isolé (espace prévu à cet effet) et la famille appelée, pour une prise en charge rapide.**
- A veiller à ce que leur enfant puisse se conformer à **l'obligation de porter un masque au sein du collège et des transports scolaires**, le cas échéant (Pour les premières semaines plusieurs masques seront distribués par nos soins aux élèves, le premier jour, à leur arrivée pour ceux qui n'empruntent pas les cars de ramassage (des masques auront été distribués dans les cars) . Il s'agit de masques homologués, lavables (20 fois) :
Ainsi :
 - Chaque élève devra porter un masque propre chaque demi-journée**NB : Les jours suivants, les élèves demi-pensionnaires devront partir le matin munis de deux masques propres (un, placé sur le visage et un dans une pochette en tissu ou en plastique, dédiée à cet effet, qu'il pourra sortir à l'issue du repas du midi). Il faudra également prévoir un petit sac plastique pour placer le masque souillé de la matinée, en seconde partie de journée).**
 - Les masques en tissu doivent être entretenus quotidiennement (lavage à 60°C tous les deux ou trois jours, passage au fer à vapeur quotidien)
- A veiller tout particulièrement à ce que les enfants disposent de leur matériel scolaire (crayons, cahiers, feuilles...ardoise) dans la mesure où les échanges d'objets et de matériels entre élèves sont, a priori, interdits (nécessitant une désinfection préalable).
- A doter chaque élève d'un petit paquet de mouchoirs en papier, jetables.

2) Les mesures sanitaires prises au sein de l'établissement :

Elles s'articulent autour de 5 grands principes :

- Le maintien de la distanciation physique
- L'application des « gestes barrière »
- La limitation du « brassage des élèves »
- Un nettoyage rigoureux et la désinfection des locaux et des matériels
- La formation de tous les usagers (élèves comme personnels)

a) Le maintien de la distanciation physique :

Dans la mesure où il importe de respecter une distance d'un mètre avec les autres pour éviter les contacts physiques directs ainsi que la contamination respiratoire, ou par gouttelettes :

- Dans les lieux où les élèves sont amenés à se regrouper, un marquage au sol matérialisant de façon explicite la distance nécessaire entre les élèves, a été réalisé (rangement sur la cour, entrée dans le bâtiment pédagogique, entrée dans la salle de restauration)
- Les salles de classes et la salle de restauration ont été réaménagées de façon à garantir un espace de 4m² par élève
- L'entrée dans les locaux du service de la « Vie scolaire », est désormais réservée à des situations exceptionnelles et interdite à plus d'un élève à la fois.
- L'entrée dans les espaces sanitaires sera contrôlée par les Assistants d'Education de façon à qu'il n'y ait jamais plus de 4 élèves en même temps.
- L'usage des bancs, sur la cour de récréation, sera interdit.

b) L'application des « gestes barrière »

- Lavage des mains :
Sous la surveillance des Assistants d'Education une fois par récréation, après le repas.
NB : Les sanitaires sont équipés de savon liquide bactéricide. Les sèche mains à air pulsé ont été condamnés et des distributeurs de papier ont été posés.
- En complément, distribution de solution hydro-alcoolique au moment de l'entrée dans le bâtiment pédagogique, au moment de l'entrée dans le bâtiment de la restauration.
NB : Mise à disposition d'un flacon dans chaque salle pour les besoins ponctuels.
- Mise à disposition, en secours, dans chaque salle de cours d'une boîte de mouchoirs en papier

Le port du masque, obligatoire pour tous les élèves, vient en complément de la distanciation et du respect des « Gestes barrière ».

Les enseignants qui feront cours à plus d'un mètre des élèves seront dotés d'une visière transparente, moins contraignante pour s'exprimer et de façon à ce que leurs propos soient intelligibles pour les élèves. S'ils sont amenés à s'approcher des élèves (pour une aide individualisée notamment, ils disposeront de masques jetables en sus)

c) La limitation du « brassage » des élèves :

- A l'arrivée au collège, entrée des élèves issus du ramassage scolaire, un a un par le petit portillon, entrée des élèves arrivant par leurs propres moyens par le grand portail.
- Les élèves seront répartis en groupes correspondant à des demi-classes (au sein du collège, groupes de 14 élèves maximum) auxquels une salle sera affectée pour toute la journée.
- Des sens de circulation ont été définis dans le bâtiment pédagogique (ex : Montée par l'escalier central et descente par l'escalier ouest), matérialisés par une signalétique spécifique.
- Les récréations et les repas seront décalés de façon à limiter le nombre d'élèves sur la cour.

d) Le nettoyage et la désinfection des locaux et des matériels

- Un nettoyage et une désinfection et une aération complète de tous les locaux utilisés, sont prévus chaque jour.
- Certains lieux considérés comme particulièrement « sensibles » bénéficieront, quotidiennement, de plusieurs passages et désinfections (toilettes, rampes d'escalier, poignées de portes...)
- Une boîte de lingettes désinfectantes sera disponible dans chaque salle de classe, occupée de façon à permettre aux enseignants une désinfection ponctuelle de leur espace de travail avant de quitter la salle.

NB : Afin de garantir un entretien optimal des locaux utilisés, l'accès à un certain nombre de lieux a été condamné et l'utilisation de matériels communs a été interdite :

Ainsi (liste non exhaustive)

- Condamnation de toutes les salles dites « spécialisées » (Centre de Documentation, Salles de sciences, d'Arts Plastiques, d'Education Musicale, d'EPS)
- Interdiction d'utiliser les casiers (les élèves ne changeant pas de salle au cours d'une même journée garderont leur cartable auprès d'eux) ; les porte cartable à l'entrée des salles ; le ballon ou les balles de tennis, sur la cour....

NB : L'utilisation des carnets de correspondance n'est pas envisageable au regard des conditions sanitaires. La communication entre les familles et l'établissement se poursuivra donc uniquement de manière dématérialisée (mail, information via PRONOTE).

e) La formation des personnels et des usagers :

- Les personnels de l'établissement ont été informés des dispositions sanitaires lors d'une assemblée plénière qui s'est tenue lundi 11 mai et seront destinataires d'une version écrite de ce protocole d'accueil
- Les personnels d'entretien ont été destinataires d'un protocole comportant un certain nombre de fiches spécifiques.
- Les parents recevront le protocole par courriel et trouveront des éléments complémentaires sur la page d'accueil du site du collège (<https://anglee.vendee.e-lyco.fr/>)
- Les élèves bénéficieront, le jour de la reprise, d'une heure afin de se familiariser avec toutes les dispositions sanitaires.

NB : Un élève qui contreviendrait aux règles mettrait sa santé et celles des autres en danger, ce qui justifierait des sanctions et le fait qu'il puisse ne plus être accueilli dans l'établissement.

3) **L'organisation matérielle de la reprise**

Afin de garantir le respect des règles sanitaires, l'établissement n'est pas en capacité d'accueillir plus d'un niveau de classe par jour.

a) Planning d'accueil

Les élèves de 6^{ème} seront accueillis le lundi 18 mai, toute la journée

Les élèves de 5^{ème}, le mardi 19 mai, toute la journée

Les élèves du Dispositif Ulis seront accueillis sur les deux journées

La semaine suivante (Semaine du 25 au 29 mai)

Les élèves de 6^{ème} seront accueillis les Lundi et jeudi (comme les élèves du Dispositif ULIS)

Les élèves de 5^{ème} seront accueillis les mardi et vendredi

Le rythme d'accueil pourra être modifié à compter du début du mois de juin en fonction des décisions prises au niveau gouvernemental d'un retour ou non des élèves de 4^{ème} et 3^{ème}, en classe. Si tel est le cas, une journée sera alors dédiée pour chacun des niveaux (deux journées pour les élèves du Dispositif ULIS)

NB : Les contraintes d'organisation, très lourdes, ne permettent pas d'envisager « une scolarisation à la carte ». Les élèves qui reviendront en classe la semaine du 18, 19, s'engagent donc à revenir jusqu'à début juin et inversement nous n'accueillerons pas la semaine du 25 mai des élèves qui ne seraient pas venus la semaine du 18.

b) Emploi du temps

Un emploi du temps spécifique est réaménagé de façon à ce que les élèves bénéficient de 6H 30 d'intervention par jour de présence (Heures de permanence exclues)

Il comportera :

- Des heures disciplinaires au prorata de leur emploi du temps habituel lorsque ce sera possible (NB, certains enseignants comptant au titre des personnes « vulnérable », continueront d'assurer leur enseignement exclusivement en distanciel)
- Des heures d'accompagnement au travail personnel
- Des ateliers spécifiques

c) Service de la demi-pension :

Il n'y aura pas de forfait demi-pension au troisième trimestre : les élèves qui déjeuneront dans l'établissement seront facturés au repas pris (facture transmise a posteriori aux familles), au coût de 3,60 euros par repas.

Il s'agira d'un panier, repas froid (sandwich, chips, bouteille d'eau, compote ou yaourt à boire, biscuit sec)

Dans la mesure où les commandes de denrées doivent être passées une quinzaine de jours en amont des repas, la décision de laisser son enfant déjeuner ou non, à la demi-pension devra être prise par les familles au moment du retour.

**Le retour en classe suppose l'acceptation par l'élève et ses parents,
des différentes dispositions de ce protocole.**